



# CONSEIL GENERAL ATTALENS

## Administration communale

### PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 28 avril 2015

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2014
3. Comptes 2014
  - 2.1. Présentation des comptes et rapport de gestion
  - 2.2. Rapport de la commission financière
  - 2.3. Approbation des comptes 2014 et du rapport de gestion
4. Modification et approbation du budget d'investissements 2015
  - 4.1. Financement des travaux sur les routes communales
    - 4.1.1. Présentation
    - 4.1.2. Rapport de la Commission financière
    - 4.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement des travaux sur les routes communales
  - 4.2. Modification du budget d'investissements 2015
    - 4.2.1. Rapport de la commission financière
    - 4.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2015
5. Modification et approbation du Règlement du cimetière
6. Election d'un-e scrutateur-trice
7. Rapport des commissions
8. Informations du Conseil communal
9. Communications du bureau
10. Divers

\* \* \* \* \*

**M. Georges Emonet**, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

Six Conseillers communaux sont présents. M. Laurent Menoud a annoncé son arrivée tardive.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 14 avril 2015. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

## 1. Appel

Présents : 23 conseillers généraux

Excusés : Mmes Sarah Duflon, Caroline Richoz, Alexandra Savoy et MM. Reynald Emonet, Peter Haechler, Raphael Richoz et Steve Monnard.

Arrivée tardive : M. Olivier Grau à 20h00

Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

## 2. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2014

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

**Au vote, le procès-verbal du 8 décembre 2014 est approuvé par 21 voix. Il y a 1 abstention**

## 3. Comptes 2014

### 3.1. Présentation des comptes et du rapport de gestion

**M. le Président** donne la parole à **M. Michel Savoy**, Syndic. Ce dernier précise que le bénéfice avant amortissements extraordinaires est de Fr. 466'683.- Il ajoute qu'un certain nombre d'avis de taxations n'ont pas été reçus du service des contributions. Dès lors, sur recommandation du Service des communes et selon le principe de prudence, Fr. 300'000.- (environ 50% des avis non reçus) n'ont pas été comptabilisés. De plus, le bénéfice de l'association des Petits Lions (Fr. 306'000.-) a été comptabilisé en réserve en attendant de finaliser la répartition avec la commune partenaire de Granges. Cette répartition sera effective dans les comptes 2015 et n'exerce aucune influence sur le résultat 2014. **M. le Syndic** souligne que la dette par habitant est toujours élevée, mais dans la moyenne inférieure en comparaison des grandes communes et chefs-lieux du Canton. Il est toutefois possible de constater une diminution de cet indicateur, en raison des amortissements extraordinaires effectués. Ces derniers sont en effet nécessaires pour assurer la possibilité de financer les investissements futurs, comme le projet Valtraloc et la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

**M. Laurent Menoud, Conseiller communal, intègre la séance. Il est 19h45.**

**M. le Syndic** procède ensuite à la lecture du compte de fonctionnement 2014 par tête de chapitre.

**M. Guillaume Savoy**, au compte 22.351.00 – part. subv. Cant. Formation spéciale, demande ce qui avait été prévu et non réalisé.

**M. le Syndic** répond qu'il s'agit d'une charge liée du Canton. Mais aucune information plus précise ne peut être donnée.

**M. Dominique Beaud**, au compte 54.301.00 – salaires, demande si le problème de remplacement de deux personnes à l'arrêt maladie de longue durée a été réglé.

**M. Menoud** répond qu'un cas a été réglé. Il y a par ailleurs un remboursement de l'assurance perte de gain au compte 54.436.03.

**M. Olivier Grau intègre la séance. Il est 20h00.**

**M. le Syndic** conclut sa présentation en rappelant le résultat après amortissements extraordinaires de Fr. 3'739.61. Il passe ensuite en revue le compte d'investissement.

**M. Dominique Beaud** demande si la construction de la cabane de Montessingez est entièrement payée.

**Mme Luciane Lapierre**, Conseillère communale, répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

### 3.2. Rapport de la commission financière

**M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la Commission financière (ci-après CF). Ce dernier donne lecture du rapport de la fiduciaire. Il procède ensuite à la lecture du rapport de la CF qui relaie les recommandations de la fiduciaire. La CF fait également les remarques et commentaires suivants :

- la bonne gestion du dossier concernant les dégâts des eaux du bâtiment les blés ;
- la mise en réserve de Fr. 306'510.96 suite à la reprise les Petits Lions ;
- l'augmentation des salaires des curateurs suite à la professionnalisation du service des curatelles ;
- le déficit de la crèche. La CF recommande au CC de rester attentif et de suivre les recommandations de la fiduciaire ;
- les frais d'interventions des pompiers ont fortement augmenté et s'élèvent à Fr. 65'767.45. La CF recommande au CC de suivre l'évolution des dossiers pour récupérer un remboursement maximum auprès des assurances ;
- la comptabilisation d'un actif transitoire de Fr. 637'000.-, suite au retard du service des contributions pour le traitement des avis de taxation 2013 ;
- l'augmentation de Fr. 45'000.- de la provision des débiteurs douteux.

La CF propose également au CC d'examiner avec le service social les pistes qui peuvent être mises en place afin d'obtenir un remboursement des avances accordées aux bénéficiaires de l'aide sociale revenus à meilleure fortune, en se basant éventuellement sur le modèle en vigueur à Châtel-St-Denis.

**La CF préavis favorablement l'approbation des comptes 2014.**

### 3.3. Approbation des comptes 2014 et du rapport de gestion

**M. le Président** soumet les comptes et le rapport de gestion à l'approbation du Conseil général.

**Au vote, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des 23 membres présents.**

## 4. Modification et approbation du budget d'investissements 2015

### 4.1. **Financement des travaux sur les routes communales : Fr. 206'569.-**

#### 4.1.1. Présentation

**M. le Président** donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que le CC propose l'entretien des routes suivantes, suite aux informations obtenues des améliorations foncières (AF) : chemin de Franex, route du Grand-Crêt (secteur chenil). Cette dernière passe sur un terrain communal et touche également un terrain privé et le propriétaire du chenil. Il s'agit d'une servitude sans bénéficiaire défini. Elle est de fait une servitude publique et doit être entretenue. Une discussion doit encore avoir lieu avec les deux propriétaires concernés. Le propriétaire du chenil serait d'accord de participer à l'entretien de ce tronçon.

**M. Guillaume Savoy** concernant la route du Grand-Crêt constate qu'il s'agit d'un chemin (selon le registre foncier public) et demande si le CC devra procéder à une mise à l'enquête pour que cela passe au statut de route.

**M. Pierre-Alain Perroud** se renseignera et rendra réponse lors de la prochaine séance du CG. Il ajoute que les routes suivantes seront également réfectionnées : route d'Ecoteaux, chemin de la Peroulettaz et chemin du Bugnon, et le chemin du Ferrage. M. Perroud précise que l'entretien du chemin du Ferrage est réglé par convention avec la commune de Remaufens. Cette convention sera revue pour régler les questions liées à un entretien lourd.

**M. Guillaume Savoy** demande pourquoi il n'y a plus de subventions par rapport au document qui avait été soumis lors du vote du budget.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond que pour toucher des subventions AF, les conditions sont strictes. Il faut d'une part refaire un entretien lourd, ce qui génère un gros investissement. Le CC a estimé que cela n'était pas nécessaire pour les routes concernées. D'autre part, si la route dessert des habitations non-agricoles, des déductions sont faites sur le total des subventions. En cas d'entretien léger des routes de desserte agricole, les subventions sont beaucoup moins élevées, sous réserve de l'acceptation des AF et d'une procédure administrative lourde. Il ajoute que le chemin du Mont et de la Baume ont été retirés, car le projet concerne aussi les communes vaudoises. Le dossier n'est pas prêt en raison d'une procédure pendante auprès des AF.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

#### 4.1.2. Rapport de la Commission financière

**M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de CF.

**La CF donne son préavis favorable**

4.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement des travaux sur les routes communales : Fr. 206'569.-

**Au vote, le crédit d'investissement est approuvé par 22 voix. Il y a 1 abstention.**

#### 4.2. Modification du budget d'investissements 2015

##### 4.2.1. Rapport de la commission financière

**M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de CF.

**La CF donne son préavis favorable.**

##### 4.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2015

**Au vote, la modification du budget 2015 est approuvée par 22 voix. Il y a une abstention.**

#### 5. Modification et approbation du Règlement du cimetière

**M. le Président** donne la parole à **M. Robert Savoy**, Vice-Syndic. Ce dernier explique que la proposition de modification concerne la répartition du cimetière en différents secteurs. De plus, le CC propose de modifier les articles suivants :

- Article 7 al. 1. – Dimensions

Les tombes d'adultes doivent avoir les dimensions suivantes :

- largeur (extérieur de la bordure) 70 cm  
ou pour les tombes doubles (secteur A) 160 cm

#### Chapitre Désaffectation

- Modification de l'article 17 – Durée d'inhumation et de dépôt au columbarium

<sup>1</sup> La durée d'inhumation, pour les tombes d'adultes et d'enfants, est de 20 ans au moins (art. 6 al. 3 de l'arrêté), et renouvelable pour 5 ans sur demande expresse de la famille et ceci après l'échéance des 20 ans.

<sup>3</sup> (nouveau) Le Conseil communal peut décider d'octroyer une prolongation de durée d'inhumation pour des cas liés à des circonstances particulières.

- Modification de l'article 18 – Cendres

<sup>1</sup> La durée de dépôt des cendres est de :

- a) au columbarium et dans une tombe cinéraire : 20 ans et renouvelable pour 5 ans sur demande expresse de la famille.

#### Modification de l'annexe tarifaire – Creusage des tombes

Creusage d'une tombe cinéraire, y compris l'entourage (maximum 2 3 urnes)

Les communes du cercle d'inhumation ont préavisé favorablement la modification du règlement du cimetière.

**Mme Dewarrat** remarque une certaine incohérence entre les modifications proposées aux art. 17 et 18 et la teneur de l'art. 20. La proposition est de prolonger la durée de 10 ans aux art. 17, 18 et 19, car 5 ans passent très vite.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et soumet dans un premier temps la proposition du CC.

**Au vote, la modification du règlement du cimetière telle que proposée par le CC est approuvée par 12 voix. Il y a 11 avis contraires.**

## **6. Election d'un-e scrutateur-trice**

**M. le Président** donne lecture de la lettre du groupe PAI-UCD-R-L qui propose la candidature de Mme Caroline Zanetti. Il n'y a pas d'autre candidature.

**Résultat du vote :**

Bulletins délivrés : 23

Bulletins rentrés : 23

Bulletins valables : 22

Majorité absolue : 12

**Est élue par 22 voix, Mme Zanetti. Il y a 1 bulletin blanc.**

**Mme Zanetti** accepte son élection.

## **7. Rapport des commissions**

### Commission des routes, eaux et épuration

**M. Pierre-Alain Perroud** informe le CG que la commission s'est réunie deux fois, pour le budget et les comptes. Les séances seront plus chargées cette année avec le projet Valtraloc.

### Commission des naturalisations

**M. Jérôme Bernard** relève que la commission s'est réunie 7 fois et a auditionné 12 adultes et 8 enfants.

### Commission des déchets

**M. Olivier Emonet** informe le CG que la commission s'est réunie à deux reprises. M. Emonet donne quelques statistiques qui mettent en évidence une augmentation du volume des déchets. Il ajoute que de nouvelles places de ramassage des ordures ménagères ont été réalisées.

### Commission forestière

**M. Philippe Alibert** informe le CG que la commission s'est réunie à deux reprises. Le tracé du sentier de la Budzilière et ses aménagements ont été définis. L'inauguration du sentier du Vua et de la cabane de Montessingez a également été organisée.

### Commission de l'énergie

**Mme Béatrice Perroud** informe le CG que la commission s'est réunie sept fois, dont une avec les commissions de Granges et de Bossonnens. Plusieurs séances ont été nécessaires pour préparer la re-certification *Cité de l'Energie* et conserver le label. Le total des points acquis représente 66% des points potentiels, ce qui constitue un excellent résultat et reflète bien les efforts fournis en matière d'économies d'énergie.

## **8. Informations du Conseil communal**

**M. le Syndic** informe le CG que suite à la proposition du conseil d'Etat de favoriser les fusions de communes, le district de la Veveyse, par l'intermédiaire de son Préfet, a réalisé un état des lieux de la situation. Le Préfet a plébiscité à plusieurs reprises la fusion de toutes les communes du district, mais cette solution n'a pas fait l'unanimité en Veveyse. Voyant cela, les Syndics d'Attalens, Bossonnens et Granges ont souhaité poursuivre ensemble leurs réflexions. Un groupe de travail a donc été constitué. Il se compose de 6 personnes, les Syndics, un conseiller communal de chaque commune et une secrétaire. Il s'est réuni à 5 reprises. Il a été décidé de réaliser un état des lieux de la situation administrative et financière des communes ainsi que de toutes les collaborations intercommunales. Le résultat est présenté sous forme d'un rapport préliminaire d'une vingtaine de pages.

Au mois de juin, un sondage sera effectué auprès de la population. Il contiendra une dizaine de questions portant sur la perception qu'ont les habitants de leur commune et leur ouverture concernant un rapprochement éventuel. Il permettra à la nouvelle législature de 2016 de pouvoir se déterminer sereinement sur l'avenir des 3 communes.

**M. le Syndic** informe également le CG de l'engagement d'Estelle Perroud en tant qu'apprentie employée de commerce qui fera sa maturité. Il ajoute que M. Tangerini a donné sa démission pour fin août. Le processus de

recrutement est à bout touchant. La personne pressentie est fort intéressée et amènera en principe son contrat signé demain matin à l'administration. Elle débutera son activité au 1<sup>er</sup> juillet.

**Mme Lapierre** informe le CG qu'un projet de remaniement parcellaire devrait se développer, ceci en lien avec la revitalisation de la Biorde. Les communes de Granges et de Bossonnens vont aussi s'associer à cette étude préliminaire. Le Canton pilote l'étude préliminaire jusqu'à la présentation aux propriétaires fonciers. En cas de refus des propriétaires fonciers, le Canton prendra en charge les frais de l'étude. Dans le cas contraire, un subventionnement partiel sera alloué.

Concernant le projet Mobilité 2015, **Mme Lapierre** fait un état de la situation : 5784 km ont été comptabilisés, ce qui correspond pour l'instant à Fr. 878.40 pour la Fondation Loisirs pour Tous. La journée de la Mobilité aura lieu le dimanche 20 septembre au départ de la caserne des pompiers à Granges.

**M. Menoud** informe le CG que le processus de remplacement de la direction de la crèche touche à sa fin, ce qui permettra de stabiliser la situation du point de vue du personnel. Dans l'intervalle, Mme Maillard (directrice de la crèche Roséchoux à Vaulruz) assure l'intérim. Les défis à gérer pour la crèche en 2015 sont financiers tout en assurant le suivi du projet pédagogique et la qualité de l'accueil. Concernant la remarque de la fiduciaire liée au coût des repas, M. Menoud précise que ce choix a été fait par l'association à l'époque et s'insère dans une logique pédagogique.

**M. Menoud** ajoute que M. Johnson Bastidas, assistant social, a été engagé fin février et donne entière satisfaction. Cela a permis de mettre en place de nouvelles pratiques : archivage, classement et mise en ordre des dossiers, ainsi que le suivi des avances accordées aux bénéficiaires de l'aide sociale. M. Menoud précise que ce dernier point est légalement demandé aux services sociaux et non pas aux Conseils communaux.

**M. le Président** se récusé.

**M. Guillaume Savoy**, Vice-Président du CG, donne la parole à **M. André Blunsch**i, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG que le chantier de l'école n'a pas pu démarrer comme prévu à cause de la neige et du recours d'un consortium d'entrepreneurs. Le recours a été traité du point de vue de l'effet suspensif. Cette demande d'effet suspensif a été rejetée. Il y a toutefois toujours un délai de 10 jours pour faire recours contre la décision relative à l'effet suspensif.

**Mme Dewarrat** demande quels étaient les motifs de ce recours.

**M. Blunsch**i répond qu'il s'agit des points suivants : manque de transparence dans la procédure utilisée, détermination du prix de l'entreprise, appréciation du critère relatif aux références.

**M. le Président** réintègre la séance

**M. Jacques-André Vulliens** informe le CG que M. Georges Savoy est arrêté jusqu'au mois d'octobre pour des raisons de santé. Le service technique s'est réorganisé : Mme Angélique Monney a augmenté son taux d'activité et le CC mandatera au besoin des ingénieurs sur des points ou problèmes précis. Le service technique de Châtel-St-Denis, l'architecte cantonal et le Lieutenant de Préfet se tiennent à disposition pour nous soutenir.

Concernant les zones 20 et 30, **M. Vulliens** informe le CG que tout est enfin légalisé par le Canton. Les travaux débuteront cette année et ces zones devraient être mises en service à la fin de l'année.

**M. Pierre-Alain Perroud** donne une information sur le début des travaux du projet Valtraloc avec la 1<sup>ère</sup> étape. La fin des travaux de cette étape est prévue pour septembre-octobre. La 2<sup>ème</sup> étape pourrait commencer cette année encore en fonction des conditions météo. M. Perroud relève que la signalisation mise en place n'est déjà pas respectée. Il espère que cela rentrera dans l'ordre pour éviter les désagréments que les riverains d'autres routes ou chemins subissent.

## 9. Communications du bureau

**M. le Président** rappelle les dispositions de la Loi sur les communes concernant le nombre de CC et de CG lors de la prochaine législature. Une décision devra être prise par le CG lors de sa prochaine séance. En effet, selon les art. 27 et 54 LCo le nombre de CG devrait être de 50 et celui des CC de 9. Le CG peut déroger à ces dispositions. Il doit toutefois prendre cette décision au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

## 10. Divers

**M. Guillaume Savoy**, concernant les parchets communaux, propose d'allouer une partie ou la totalité du compte 942.423.00, *loyer des parchets communaux*, à une réserve ou fonds d'amélioration des parchets.

**Mme Lapierre** répond qu'une somme est déjà prévue pour les drainages dans le budget 2015. Elle prend note de la proposition.

**M. Dominique Beaud** relève qu'une invitation à visiter les LSI a été envoyée au CC et au CG. Il constate que peu de membres du CC et du CG étaient présents et encourage toute l'assemblée à participer à ces événements.

**M. Grau** demande s'il est possible, lors d'une prochaine manifestation, de prévoir une explication concernant « le chemin des déchets » du moment où ils sont déposés à la déchetterie jusqu'à leur traitement.

Le CC en prend note.

**M. le Syndic** informe le CG qu'il y aura une prochaine séance au mois de juin. Au nom du CC, il remercie le Président de sa participation au sein des commissions et de la confiance témoignée. Il remercie ses collègues du CC, MM. Diaz et Tangerini, d'avoir tenu avec rigueur le budget.

Arrivé au terme de son année de présidence, **M. le Président** remercie d'avoir pu vivre cette expérience enrichissante. C'est avec plaisir qu'il a pu assister aux séances des commissions et de suivre avec plus de précisions les détails de la vie de la communauté. Il souhaite plein succès à Guillaume Savoy pour la prochaine année de présidence et remercie le CC et l'administration de leur soutien. Il rappelle finalement la sortie du 29 mai 2015 du CG.

*Son intervention est saluée par des applaudissements.*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite finalement les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange et lève la séance. **Il est 21h40.**

**Le Secrétaire :**

Alexandre Tangerini



**Le Président**

Georges Emonet



